

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 11 Mai 2021

*Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire.
En raison de la crise sanitaire et conformément au chapitre II de l'article 6 de la loi n° 02020-1379 du 14 novembre 2020, cette séance s'est tenue sans public
à la salle Podevin, 11 rue Abbé Rolland.*

PRESENTS : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire
M. Franck Jouy, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED,
M. Christian MICHEL, **Maires-Adjointes.**

Mme Pavla CLAQUIN, M. Didier JEAN, Mme Cassandra JOUY, M. Franck LEROYER,
Mme Catherine MOZAIVE, M. Benjamin NITOT,
M. Gilles REBIERRE-ROSE, Mme Catherine RHOD, Mme Amarjit RIVIERE,
Mme Cindy SIMON, Mme Jacqueline WENTZEL,
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : M. Pierre MORIN pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN
M. Patrick MARIE pouvoir à M. Frédéric TILLOY

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du conseil municipal du mardi 16 mars 2021.

FINANCES COMMUNALES :

- Demande de subvention au titre d'un fond de concours auprès de la communauté de communes Cœur de Nacre pour la réhabilitation d'un lieu associatif à vocation multi fonctionnel.
- Autorisation de signer l'avenant n°1 du marché de travaux Eurovia relatif à l'aménagement d'un carrefour entre la RD7 et la RD84.

DIVERS :

- Politiques des mobilités : Transfert de compétence à la communauté de communes.
- Instauration de délimitation de vitesses sur le territoire de Langrune.
- Désignation de représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger au sein de la Clect : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- Autorisation de signer une convention de mise en commun d'agents de police municipale Saint Aubin/Langrune.
- Cession et échange de terrains pour une régularisation foncière avec le Département concernant le giratoire RD7 / 7A.
- Autorisation de signer une convention d'incitation à la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire ouvre la séance à 18h30 après vérification du quorum.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.
Mme Cassandre JOUY se porte volontaire pour tenir le rôle de secrétaire à cette réunion.

Accord du conseil à l'unanimité

1. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

Mme WENTZEL fait une remarque concernant l'emploi du terme « dangereux » utilisé pour qualifier le bâtiment des Chasses. De son point de vue, cela peut effrayer les lecteurs du compte rendu ainsi que les membres de l'association d'escrime qui utilisent actuellement les locaux en l'état.

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE D'UN FOND DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE POUR LA REHABILITATION D'UN LIEU ASSOCIATIF A VOCATION MULTI FONCTIONNEL.

Mme WENTZEL questionne M. GUINGOUAIN au sujet d'une éventuelle création d'emploi pour animer ce lieu.

M. GUINGOUAIN répond qu'un emploi aidé pourrait être envisagé par la communauté de communes Cœur de Nacre pour animer les ateliers vélos sur plusieurs sites.

M. GUINGOUAIN explique que les projets pour ce futur bâtiment associatif (au Parc des Chasses) permettront de favoriser et renforcer l'attractivité du territoire communal et intercommunal par la présence d'une « maison du vélo » à vocation touristique et sociale.

Monsieur le Maire indique qu'à ce titre, le projet est éligible à une subvention auprès de la communauté de communes Cœur de Nacre à hauteur de 50000€ maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Sollicite une subvention auprès de la communauté de commune Cœur de Nacre à hauteur de 50000€ maximum.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

ARRIVEE DE M. Franck LEROYER à 18h45

3. AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 DU MARCHE DE TRAVAUX EUROVIA RELATIF A L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR ENTRE LA RD7 et RD87.

M. JEAN fait une remarque sur le marquage insuffisant de la piste cyclable, notamment à la traversée de route.

Mme WENTZEL évoque un panneau proche de la piste cyclable qui peut être gênant.

M. REBIERRE-ROSE indique que ce problème de signalisation doit être résolu rapidement afin d'éviter tout accident.

Mme SIEGFRIED et M. JOUY évoquent l'éventualité d'un marquage fluorescent.

M. GUINGOUAIN indique qu'un visuel « ralentir » a été ajouté à l'entrée de Langrune.

M. MICHEL indique que des marquages plus visibles pourraient être ajoutés afin de mieux matérialiser la piste cyclable, attention toutefois à ne pas surcharger visuellement les lieux afin que les informations restent pertinentes et visibles.

M. GUINGOUAIN précise que la réception des travaux a été faite, que les aménagements sont fonctionnels et que les 2 passages protégés éclairés par les leds bleus sont en service.

Cependant, des adaptations techniques ont dû être faites ce qui a entraîné une plus-value de 3182.48€ TTC pour un nouveau montant total du marché public de 244747.97 TTC contre 241565.48€ TTC (coût du marché initial), soit un écart introduit par l'avenant de +1.32%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

4. POLITIQUES DES MOBILITES : TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire explique que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, précise que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière d'organisation de la mobilité peuvent solliciter ce transfert par délibération.

M. REBIERRE-ROSE exprime son envie de bénéficier de plus de temps pour débattre de ce genre de sujet.

M. JOUY rappelle que ce sujet a été évoqué largement et voté à l'unanimité lors de la dernière commission développement économique et durable, à laquelle M. REBIERRE-ROSE a participé.

M. le maire indique que ce point figurait déjà à l'ordre du jour du précédent conseil municipal et a été reporté afin d'apporter les informations nécessaires préalablement.

M. REBIERRE-ROSE trouve dommage que l'on transfère cette compétence à la communauté de communes.

M. JOUY et M. MICHEL indiquent que les communes, compétentes à ce jour, n'apportent souvent que peu de réponses sur le sujet de la mobilité par manque de moyens humains et financiers.

M. GUINGOUAIN précise que le transport scolaire et le transport régulier resteront la compétence de la Région.

La communauté de communes sera compétente pour organiser :

- ✕ Les services de transport public de personnes à la demande
- ✕ Les services relatifs aux mobilités actives
- ✕ Les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestre à moteur (où contribution à leur développement).
- ✕ Les services de mobilité solidaire pour les personnes vulnérables
- ✕ Les services de logistique urbaine
- ✕ Les services de conseil en mobilité destinés aux entreprises.

M. JEAN s'interroge sur le fait que la commune puisse tout de même encore prendre des décisions sur la mobilité au sein de son conseil municipal.

M. GUINGOUAIN affirme que oui (exemple des pistes cyclables, des zones de circulation à vitesse limitée).

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de communes Cœur de Nacre pour la prise de compétence en matière de mobilité sur son territoire.

Vote à la majorité (une abstention – M. REBIERRE-ROSE)

5. INSTAURATION DE DELIMITATIONS DE VITESSES SUR LE TERRITOIRE DE LANGRUNE.

M. MICHEL évoque que le passage à 30km/h sur l'ensemble du territoire de la commune est compliqué à cause des routes départementales aux entrées de la commune.

Il indique que cette réflexion a été guidée et éclairée par le Conseil Départemental.

Il propose de conserver une vitesse à 50km/h aux arrivées de routes départementales et de passer le reste de la commune à 30km/h, exception faite de la rue de la Mer qui serait règlementée à 20km/h.

M. MICHEL présente pour information un projet de bandes et pistes cyclables partagées avec les voitures et matérialisées au sol grâce à un marquage spécifique. Certaines rues sont particulièrement concernées : Rue du Maréchal Montgomery, Rue Jean Monnet, Rue du Colonel Harivel. Un aménagement cyclable est prévu dans le secteur de la Rue des 3 Grâces et vers la Voie Romaine.

M. MICHEL pense que cela sera réalisé dans le courant du mois de septembre ou octobre.

M. MICHEL indique qu'un dernier point est à l'étude, concernant le sens de circulation de certaines voies dans la commune.

Trois zones sont concernées : Rue Grange Denis vers la Rue du Goulet, Rue de la Mairie, et Chemin du Grand Clos.

M. MICHEL précise que cela doit être pensé en fonction de l'utilisation de ces voies par les riverains.

Il souhaite donc que des rencontres par quartier soient organisées afin d'en discuter.
Accord du conseil municipal à l'unanimité pour le passage de la vitesse à 30 km/h ou 20 km /h sur le territoire de la commune exceptés les entrées d'agglomération conservées à 50 km/h.

6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DE LA CLECT

M. GUINGOUAIN rappelle que la CLECT est une commission locale chargée des transferts de charges entre la communauté de communes et les communes membres.

La CLECT a vocation à siéger pendant la durée du mandat à chaque nouveau transfert de charges à la communauté de commune, à l'occasion de modifications statutaires ou d'une extension de périmètre.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées.

M. GUINGOUAIN propose de nommer M. TILLOY, Maire adjoint chargé des finances pour siéger à cette commission comme titulaire, et M. MARIE, conseiller municipal comme suppléant.

Accord du conseil à l'unanimité

7. AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE EN COMMUN D'AGENTS DE POLICE MUNICIPALE SAINT AUBIN / LANGRUNE

M. le Maire donne lecture du projet de convention de coordination des agents de police municipale de Langrune et Saint Aubin.

Cette convention a pour but de répondre au mieux aux attentes de la population et d'être présent sur l'ensemble du territoire.

M. REBIERRE-ROSE demande pourquoi cette convention est envisagée plus particulièrement avec la commune de Saint Aubin.

M. GUINGOUAIN répond que c'est une question de situation géographique et d'affinités. Il explique qu'il s'agit de travailler en binôme sur certaines missions, par exemple lors des contrôles de vitesse.

Il n'est pas prévu que les agents se remplacent mutuellement lors de leurs absences ou congés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en commun d'agents de police municipale.**

8. CESSION ECHANGE DE TERRAINS POUR UNE REGULARISATION FONCIERE AVEC LE DEPARTEMENT CONCERNANT LE GIRATOIRE RD7/7A

Monsieur le Maire explique que lors des travaux du giratoire sur les routes départementales RD7/7A, l'emprise foncière du Département et de la commune se sont trouvées modifiées.

Il s'agit de régulariser cette situation foncière concernant :

- la cession par la commune de Langrune sur mer au profit du Département de deux parcelles :
ZD 107 (210 m²) issue de la parcelle originairement cadastrée ZD 25
ZD 105 (38 m²) issue de la parcelle originairement cadastrée ZD 27
- la cession par le Département au profit de la commune de Langrune sur mer de la parcelle ZD 115 (416 m²) issue de la parcelle originairement cadastrée ZD 103.

Monsieur le Maire indique que cette cession n'impliquera aucun frais pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Donne son accord pour la cession de ces parcelles.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

9. AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION D'INCITATION A LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE

M. MICHEL explique qu'il a rencontré une personne du groupement TEKSIAL / ISOLIDARITE /TOTAL DIRECT ENERGIE.

Cette société s'engage à réaliser des travaux de rénovation énergétique et favoriser les économies d'énergie de qualité.

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, l'Etat et le Ministère de la transition écologique ont reconnu la rénovation énergétique des bâtiments comme une des priorités par la réalisation de travaux économies d'énergie.

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) créé par la loi POPE N°2005-781 du 13 Juillet 2005 fixe les orientations de la politique énergétique et transfère à la charge des « obligés » que sont les distributeurs d'énergie, l'obligation de réaliser des actions aux fins d'économies d'énergie.

Dans le cadre de son rôle actif et incitatif, la société ISOLIDARITE s'engage à financer l'intégralité du coût des travaux afférents à réalisation des opérations standardisées d'économies d'énergie.

M. MICHEL indique que les travaux porteraient sur l'isolation des canalisations de chauffage et de l'isolation du plancher haut du vide sanitaire du groupe scolaire.

M. REBIERRE-ROSE demande à M. MICHEL d'être vigilant quant à d'éventuels travaux non inclus dans la convention et à leur coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Donne leur accord pour l'établissement d'une convention entre la commune et ISOLIDARITE, mandataire du groupement.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Un tour de table est fait.

M. le Maire informe :

- De la possibilité pour les langrunais de souscrire à une mutuelle communale avec l'ASPBTP.
Une permanence est prévue en mairie le jeudi 17 juin toute la journée afin que les langrunais puissent se renseigner sur les garanties.
- Qu'il a signé chez le notaire la cession du terrain du futur parking « avenue de la Libération ».
- Qu'il a rencontré, avec M. REBIERRE-ROSE, une société chargée du futur site internet qui devrait être opérationnel pour la rentrée de septembre. Le devis signé est conforme à la somme budgétée.
- De l'opération « nettoyage de la plage » organisée par le CMJ le samedi 5 juin 2021 à 10h.
La société Square Habitat souhaite se joindre aux jeunes lors de cette opération.
- Que le GAB de la Poste est en service.
- Qu'une réflexion est en cours pour les travaux intérieurs des anciens locaux de la Poste, en lien avec l'épicier. Les travaux d'agrandissement de l'épicerie devraient commencer en septembre. L'objectif est une livraison des locaux pour la fin de l'année.
- Que nous avons pu proposer à de nombreux langrunais de se faire vacciner, en partenariat avec les communes de Luc, Saint Aubin et Douvres, dotées d'un gymnase, structure nécessaire à l'organisation de la vaccination.
- Que la mairie recherche des assesseurs pour les élections départementales et régionales qui auront lieu en juin prochain.
- Que les agents communaux sont impliqués dans la réutilisation et la valorisation de matériaux de récupération en appliquant le principe de la ressourcerie.
Un damier a été fait sur un tronc d'arbre mort afin que les gens puissent jouer aux échecs. Une décoration sera installée sur le rond-point coté Douvres prochainement avec des objets récupérés.
- Que le conte « Ma Parole » organisé par la bibliothèque aura lieu au parc des Chasses le samedi 12 Juin à 17h ou à la salle Linglonia en cas de mauvais temps.

- Les membres du conseil municipal que des courriers sont envoyés par la poste à de nombreux langrunais, commerçants, artisans et élus extérieurs à la commune émanant d'une personne signant avec un pseudonyme.
Il précise que le teneur de ce courrier fait preuve d'un dénigrement dans le but de discréditer le maire et précise que la teneur du courrier relate des informations et des propos provenant des commissions municipales et par conséquent que l'auteur des courriers semble très bien informé.
M. GINGOUAIN précise qu'il ne se laissera pas déstabiliser par ce genre d'actes.

M. TILLOY :

- Indique que trois agents sont en cours de recrutement (2 pour l'école et 1 pour la mairie).
- Indique que le recrutement de l'ASVP pour la saison est en cours.
- Informe que la commune a eu l'opportunité d'acquérir une balayeuse pour la somme de 12000€ négociée avec la commune de Luc sur mer qui souhaite s'en séparer pour l'achat d'un matériel neuf.
- Indique que les commerçants, restaurateurs auront la possibilité d'étendre leur terrasse gratuitement pour leur permettre d'optimiser l'accueil des clients, dans le cadre et le respect des restrictions sanitaires Covid-19 qui leurs sont imposées.
- Informe que l'état des lieux des locaux de La Poste a été fait avec 20 jours de retard ce qui pénalise l'avancée des travaux.
- Informe qu'un arrêté préfectoral déclarant le seuil de vigilance sécheresse est en cours depuis le 30 avril impliquant des restrictions d'utilisation de l'eau.

M. REBIERRE-ROSE :

- Demande que les graffitis soient nettoyés à la descente à la mer Rue de Luc.
- Dit que les travaux Rue de Luc se passe bien et que l'entreprise a fait preuve d'une très bonne communication avec les riverains.

M. JOUY

- Propose de repeindre quelque chose sur le mur du terrain de basket sur le thème du 6 juin, ce qui permettrait peut-être que l'endroit soit plus respecté.
- Informe que les réunions de concertation sur la place du 6 Juin se passent bien, qu'une dernière réunion aura lieu prochainement.

Mme WENTZEL :

- Demande si l'activité postale fonctionne bien pour l'épicier.
- Demande pourquoi la liste des personnes participant aux ateliers de concertation sur la place du 6 juin n'est pas connue.
M. Le Maire informe que cette liste ne peut pas être diffusée sans l'accord des participants.
- Demande si le tag présent sur un bâtiment temporaire situé à l'école de voile pourrait être nettoyé.
- Demande que les réglottes indiquant les commerces soient mises à jour.

Mme BERTON :

- Informe que la demande de subvention pour l'acquisition de nouveau matériel informatique pour l'école a bien été réceptionnée et est en attente de réponse.

Mme SIEGFRIED :

- Demande si un rappel d'information peut être fait sur les restrictions d'utilisation des engins bruyants à moteurs car certains administrés se plaignent de voisins qui tondent les dimanches et jours fériés.
- Informe qu'un rendez vous est prévu avec un forain pour l'installation d'un nouveau manège.
- Informe qu'un concert classique aura lieu aux Chasses le 18 août, l'estrade sera prêtée par Douvres.

M. MICHEL :

- Informe qu'une commission sera faite pour la mission de diagnostic Eglise.
- Informe qu'un élagueur est venu aux Chasses afin de faire un diagnostic des arbres et recenser les essences. Une commission sera mis en place afin de décider des arbres à conserver suivant l'analyse du professionnel.
- Informe qu'un relevé topographique sera réalisé par un géomètre afin d'élaborer un plan précis du parc.

Mme RHOD :

- Indique qu'elle a pu discuter avec un ornithologue sur la biodiversité dans la commune (oiseaux, ruches etc...)

Mme CLAQUIN :

- Informe que le prochain conseil municipal des jeunes aura lieu le samedi 22 mai. A l'ordre du jour figurera l'opération plage propre, la participation du CMJ aux maisons fleuries, l'intervention des animateurs de la CASA de Saint Aubin afin de présenter leurs activités aux jeunes langrunais.
- Répond à Mme WENTZEL que les noms des personnes participant aux réunions sur la place du 6 juin n'ont pas à être diffusés car cela n'aura aucun intérêt. (Avis partagé par M. JOUY).

Mme JOUY :

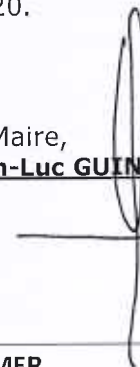

- Informe que les pages Facebook et Instagram de la commune fonctionnent bien et sont dynamiques avec environ 500 et 700 abonnés et invite les conseillers à lui envoyer de jolies photos prises par leur soin afin qu'elles soient publiées sur les réseaux.

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21 H 20.
Prochain conseil fin juin début juillet (date à fixer)

Po/ Le secrétaire de séance,
Cassandra JOUY


L'Agent Délégué
Laura LEVALLOIS

Le Maire,
Jean-Luc GUINGOUAIN

Mairie - 22 rue de la Mairie -14830 LANGRUNE SUR MER
Tél : 02.31.97.31.36 – Fax : 02.31.36.01.32
Email : mairie@mairie-langrune.fr
Site : <http://www.mairie-langrune-sur-mer.fr>